

Communauté de communes.

Comment les élus ont le pouvoir de sauver deux écoles... et d'augmenter l'impôt

Jeudi 28 mars, le conseil communautaire aura l'avenir de deux écoles dans ses bulletins de vote. Les élus vont pouvoir sauver Ecorcei et St-Martin, au moins pour cette année.

Un des points cruciaux du prochain conseil communautaire, jeudi 28 mars à partir de 20h, sera le choix des écoles concernées par une fermeture de classes à la rentrée prochaine.

Par courrier en date du 14 février 2024, le directeur académique de l'Orne a confirmé à la Communauté de communes (Cdc) du Pays de L'Aigle les mesures prévues dans une précédente lettre du 8 janvier 2024.

Le directeur a décidé de retirer un emploi à la maternelle Galleron, un autre à l'école de Rai et un dans chacun des trois regroupements de Chandai/St-Michel/St-Ouen, Crulai/Ecorcei/ Les Aspres et St-Martin/St-Symphorien/St-Sulpice. Dans le cas des regroupements, il est bien précisé qu'il appartient à la Cdc de choisir quelles écoles allaient devoir se séparer d'un poste, et donc d'une classe.

Déjà 10 classes fermées ces 5 dernières années

Dans sa séance du 15 février, la Cdc a adopté pour la forme une motion faisant part de son opposition au retrait des cinq postes, mais celle-ci n'a eu aucun effet. La concertation entre les communes concernées n'a pas abouti à un consensus et la décision a été prise de convoquer une conférence des maires, jeudi 7 mars.

Il a été dit en préambule que le retrait d'un poste dans un établissement à deux classes entraînerait la fermeture de l'école, mais aussi que l'Education nationale préconise un minimum de trois classes par école.

Il est aussi tenu compte de la problématique financière de la Cdc et sa capacité à entretenir et rénover un patrimoine important. Selon les chiffres de la collectivité intercommunale, « **évolution à**

la baisse des effectifs a eu pour conséquence la fermeture de 10 classes ces 5 dernières années, et deux écoles. Les perspectives communiquées par l'Education nationale confirment cette tendance sur les prochaines années ».

Autrement dit, fermer des classes en conservant toutes les écoles sera un défi quasi-intenable. Il est également assez aisé de comprendre que plus la Cdc va maintenir de sites scolaires, plus le risque d'une hausse des impôts existe.

Pour le regroupement de Chandai/St-Michel/St-Ouen, étant précisé que la conférence des maires n'a qu'un avis consultatif, la proposition était de passer de trois à deux classes à St-Michel. Il n'y a pas débat à ce sujet. Supprimer une de deux classes de Chandai provoquerait immédiatement la fermeture de cette école. Selon les prévisions chiffrées, le regroupement passerait de 166 élèves en 2019 à 152 à 2026.

St-Martin et Ecorcei, leur salut à bulletin secret

Le regroupement de St-Symphorien/St-Martin/St-Sulpice compte aujourd'hui 8 postes, dont 3 à St-Sulpice, 3 à St-Symphorien et 2 à St-Martin. A l'évidence, la fermeture d'une classe à St-Martin déclenche celle de l'école. Sur les 5 classes de St-Sulpice, 3 seulement peuvent être utilisées en raison de la présence d'une crèche. St-Martin ne dispose que de 2 classes et St-Symphorien en compte 3, ainsi qu'une bibliothèque et une salle de garderie pouvant être transformées en classe. La proposition de la conférence a été de fermer St-Martin.

Les prévisions de l'académie indiquent que les effectifs vont passer de 168 élèves en 2019 à 139 en 2026.

Dans le regroupement de Crulai/Les Aspres/Ecorcei, existent 8 postes, dont 3 aux Aspres, 3 à Crulai et 2 à Ecorcei. Les choix possibles sont de fermer une classe à Crulai ou aux Aspres, sans effet sur le maintien des écoles. L'autre choix est de fermer une classe à Ecorcei, entraînant du même coup la fin de l'école. C'est celui-ci qui a été proposé par la conférence des maires.

Les projections de l'Education nationale montrent que les effectifs passeront de 191 en 2019 à 134 en 2026.

Les deux options offertes

Jeudi 28 mars, les élus de la Cdc auront à choisir entre deux options. Dans la première il s'agira de décider de la fermeture d'une classe à St-Symphorien, Crulai et St-Michel. C'est-à-dire ne pas fermer les écoles de St-Martin et Ecorcei.

Dans la deuxième option, il est question de fermer une classe à St-Martin et par conséquent valider la fermeture de l'école. Fermer une classe à Ecorcei en validant la fermeture de l'école. Fermer une classe à St-Michel.

En un seul vote les élus peuvent donc sauver deux écoles.

Thierry Roussin



Du vote de jeudi 28 mars dépendra l'avenir de deux écoles Illustration archives Publihebdos